

Concevoir et conduire un projet d'intervention dans le champ des arts visuels

RS6568 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	132
Formacode(s)	45054
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/04/2024
Date d'échéance	26/04/2027

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA CULTURE · SIRET : 11004601800013

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 5 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ART DE BOURGES	18009238900014	Former et organiser l'évaluation
ECOLE SUPERIEURE D'ART DU NORD-PAS DE CALAIS/DUNKERQUE-TOURCOING	20002732400017	Former et organiser l'évaluation
ECOLE SUPERIEURE DES ARTS DECORATIFS	20002812400028	Former et organiser l'évaluation
HEAR FORMATION CONTINUE	20002812400044	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE MARSEILLE MEDITERRANEE	20002920500016	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'objectif de cette certification est d'apporter à des artistes un apprentissage à la création et au développement de projets artistiques à vocation éducative et sociale, dans différents milieux sociaux et professionnels. Cet apprentissage se fonde sur l'acquisition de compétences appliquées à leur parcours artistique à partir des cadres et des concepts de l'intervention auprès et avec des publics.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Identifier et analyser, à partir de réflexions, de références et de témoignages, les interactions entre l'art, le social et le politique dans les pratiques artistiques contemporaines afin de nourrir l'élaboration d'un projet d'intervention à partir de ces enjeux.
- Analyser les politiques publiques culturelles et interministérielles menées par l'État, les collectivités territoriales, les fondations et associations en matière de transmission et de démocratie culturelle, afin d'identifier un réseau de partenaires potentiels, plus particulièrement dans le champ des arts visuels.
- Rencontrer et échanger avec le réseau de partenaires - structures culturelles, éducatives et socio-éducatives, médico-sociales, sociales, tant du secteur public que du privé sur le territoire local, régional et national - afin de

prendre en compte les problématiques afférentes à ces structures dans l'élaboration d'un projet d'intervention.

- Elaborer un projet artistique d'intervention en mettant en œuvre une méthodologie de projet participative, impliquant le ou les partenaires, de sa construction jusqu'à sa formulation et sa réalisation.
- Intervenir et communiquer de manière adaptée aux contextes et aux publics impliqués dans l'intervention (porteurs de handicap, scolaires, détenus...), en mobilisant les expériences des participants et les ressources du cadre d'intervention (rural, urbain, hospitalier, pénitentiaire ...).
- Au sein d'une démarche collective associant le ou les partenaires, et en se fondant sur les retours des participants, évaluer l'intervention (au regard notamment des objectifs de renforcement de la confiance en soi par l'expérimentation et d'inscription dans un projet collectif de pratique artistique) et proposer des pistes d'évolution.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La certification est accessible aux artistes plasticiens et designers, jeunes diplômés ou confirmés, titulaire d'un diplôme national de niveau 6 ou 7 dans le domaine des arts visuels ou à des artistes plasticiens attestant d'une pratique professionnelle inscrite dans la durée.

La sélection des candidats se fait sur dossier artistique et lettre de motivation, suivis d'un entretien avec l'équipe pédagogique.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de 3 à 6 personnes, constitué au moins pour moitié de personnalités extérieures issues de différentes sphères professionnelles. Le président de jury est choisi parmi les personnalités extérieures invitées.

La voix du président est prépondérante en cas d'égalité.

Base légale

Date de décision	26/04/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/04/2027
Date de dernière délivrance possible	26/10/2027

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://esadmm.fr/cfpi/presentation/>

<https://www.ensa-bourges.fr/index.php/en/post-diplomes-etudes/cepia-post-diplome>

<https://www.hear.fr/formation-continue/cfpi/>

<https://www.esa-n.info/au-cfpi-ce2a>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6568/>